



AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR HOSPITALIER 1 poste à pourvoir



Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2024-51 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs en chef hospitaliers et relatif aux emplois d'ingénieurs généraux ;

Vu le décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 fixant la nature des épreuves, les règles de composition des jurys et les modalités d'organisation des concours et examens pour accéder au corps des ingénieurs hospitaliers et au corps des ingénieurs en chef hospitaliers

ARTICLE 1 : LIEU ET NOMBRE DE POSTE A POURVOIR

Un concours externe sur titres est ouvert au CH de La Ciotat, en vue de pourvoir **1 poste** vacant **d'Ingénieur hospitalier dans la spécialité Informatique** au sein de l'établissement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, **dans le domaine Informatique**.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement par dossier qui doit être retiré au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines ou téléchargé sur le site Internet du Centre Hospitalier de la Ciotat.

A l'appui de leur dossier de candidature, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires ;
- 2) Un curriculum vitae dactylographié, le cas échéant accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3) Une note de quatre pages maximum dactylographiée présentant les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé, ainsi qu'une lettre de motivation de deux pages maximum.

Le dossier de candidature ainsi que les documents à fournir doivent être envoyés ou déposés en **5 exemplaires** à :

Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier de La Ciotat
70, boulevard Lamartine
BP 150 – 13708 LA CIOTAT Cedex

ARTICLE 4 : CLÔTURE DES DEMANDES D'ADMISSION

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 9 janvier 2026 inclus, (cachet de la Poste faisant foi).

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY

Le jury des concours est composé comme suit :

- 1) Le directeur de l'établissement organisateur ou son représentant, président ;
- 2) Un membre du personnel de direction ;
- 3) Deux membres du corps des ingénieurs dont l'un relève de la spécialité au titre de laquelle le ou les emplois sont ouverts.

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours externe sur titres consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier soutenu par le candidat au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au corps des ingénieurs hospitaliers.

Le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis. Cette liste sera affichée dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines.

La Ciotat, le 9 décembre 2025,

La Directrice,

Cécile PIQUES.

